

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JANVIER 2019 A 19h30 (Salle du Conseil)

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

**Absentes excusées** : Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux personnes présentes dans le public.

Mme Marie-Laure LEVRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### 1 - FINANCES

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2019**

M. le Maire souligne l'importance de cette réunion consacrée au débat d'orientations budgétaires, qui préfigure le vote du budget 2019 qui sera proposé au Conseil Municipal le 12 février prochain. Il donne la parole à M. Patrick PEYROUX.

M. Patrick PEYROUX présente au Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires de 2019.

Ce rapport présente des éléments sur la situation financière de la commune et sur les grandes lignes des actions à entreprendre en 2019, compte tenu du contexte local et national.

Il pose les bases du budget primitif 2019, qui sera proposé au vote du Conseil Municipal le mardi 12 février.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le rapport présenté (joint en annexe) indique :

- L'évolution du contexte financier au niveau national,
- La situation financière de la commune,
- Les résultats du budget principal 2018,
- Les évolutions majeures du budget de fonctionnement pour 2019,
- Les grandes lignes du budget d'investissement 2019,
- Les résultats du budget annexe lotissement 2018 et les perspectives pour 2019.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Patrick PEYROUX précise que les recettes exceptionnelles de 2017, d'un peu plus de 120 000 €, concernent la vente de la maison Vergnaud et de la grange. Il ajoute que l'augmentation du budget du personnel est due à des congés maternités et maladie, ainsi qu'à des revalorisations des traitements suite à des changements d'échelon ou de grade. Une partie des dépenses de congés maternité et maladie, fait l'objet d'une recette mentionnée en atténuation de charges.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, sur le résultat d'investissement négatif, il est précisé que le résultat d'investissement est très dépendant du décalage entre les travaux et la perception des subventions.

M. le Maire constate effectivement un résultat négatif du budget d'investissement, - 63 000 € mais ce déficit sera couvert par le résultat dégagé en fonctionnement.

Il ajoute qu'il convient d'attacher la plus grande importance à la section de fonctionnement et souligne les bons résultats de 2018, près de 600 000 € d'excédents, qui vont permettre de financer les investissements 2019 et ainsi de moins recourir à l'emprunt. Certes, un emprunt sera inscrit pour l'équilibre du budget 2019, mais il ne sera mobilisé qu'en cas de besoin.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. Patrick PEYROUX précise que l'eau de la piscine est désormais prélevée sur le réseau d'Eaux de Vienne, ce qui génère également des dépenses d'assainissement, calculées sur la base de la consommation d'eau potable.

M. Jean-Luc CHATRY s'étonne d'une baisse des locations de salle. M. le Maire répond qu'un tableau présentant les recettes des locations de salles, sera disponible pour le vote du budget.

M. le Maire souligne et se félicite de l'amélioration des ratios de la collectivité. Il constate un désendettement important depuis 2014 et le coefficient d'autofinancement courant est en nette amélioration. En 2018, 14 % des ressources de fonctionnement étaient disponibles pour l'autofinancement, alors qu'elles n'étaient que de 5 % en 2014.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Jacques DESCHAMPS rappelle que le contingent d'incendie est transféré à la Communauté de Communes du Haut-Poitou depuis le 1<sup>er</sup> août 2016.

M. le Maire précise que l'augmentation d'un point de fiscalité représente 11 000 € de recettes supplémentaires. Il ajoute que l'augmentation des produits de fiscalité est liée en partie à la revalorisation des bases par l'Etat.

M. Jacques DESCHAMPS confirme cette revalorisation des bases (2,2 %) qui va contribuer à une augmentation des impôts des ménages, malgré la stabilisation des taux.

M. le Maire fait état des interrogations des habitants qu'il reçoit pendant ses permanences sur ces questions de fiscalité, et de la nécessité d'expliquer les raisons de l'augmentation de leurs impôts locaux.

M. Jacques DESCHAMPS souligne la prudence du projet de budget 2019, avec une estimation basse des recettes fiscales.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, Mme Dany BONNIN donne les raisons de la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles. Elle précise qu'il s'agit d'une mesure de simplification administrative, les réunions de la Caisse des Ecoles intervenant en doublon des réunions de Conseil d'Ecole et de la Commission Scolaire. Les budgets sont intégralement repris dans le budget principal (achat de fourniture et financement des projets pédagogiques). Elle ajoute que la Caisse des Ecoles pourra être supprimée après 3 ans d'absence de mouvements financiers sur son budget, en 2022, 2019 étant la première année de cette mise en sommeil.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. le Maire fait état de l'opportunité d'acquérir des terrains au Maillot auprès du CHU afin de constituer une réserve foncière. Il indique qu'une réunion est prévue le 6 février avec le Directeur de la SAFER et l'agriculteur qui cultive ces terres agricoles, afin que ce dernier ne soit pas lésé par la transaction. Les précédents conseils municipaux avaient fait des offres au CHU, mais sans qu'une suite favorable ait été apportée par le CHU. De nouveau sollicité par M. le Maire, il y a deux ans, le CHU a finalement procédé à une estimation et adressé à la Commune une offre de cession.

M. le Maire remercie M. Patrick PEYROUX pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires, ainsi que M. Mathias GIRAUD qui a préparé le document à ses côtés.

Le Conseil Municipal débat et prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**
  
- **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019**

M. Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2019 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2019, lors de son adoption.

Il rappelle que le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 (opérations d'équipement), s'élève à 1 999 966.74 €.

Conformément aux textes applicables, M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal une ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 de 100 000 €, somme inférieure à 25 % de 1 999 966.74 €.

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

Article	Opération	Désignation	Montants en €
2312	20191	Rénovation de trois courts de tennis extérieurs	100 000.00

M. Philippe PATEY indique qu'une subvention devrait être attribuée par la Fédération Française de Tennis pour ce projet, probablement de 20 % du montant des travaux hors taxes.

M. le Maire précise qu'il convient de réaliser les travaux rapidement, afin que le club ne soit pas pénalisé lors des compétitions de printemps.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser une ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 de 100 000 € pour engager les travaux de rénovation des trois courts de tennis extérieurs,
- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et des affectations décrites ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 2 - RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du régime indemnitaire du personnel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et modification de la fiche d'entretien d'évaluation

Mme Dany BONNIN rappelle que le régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif, qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire (principe de légalité). Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'Etat (principe de parité).

L'Etat a décidé de mettre en place un nouveau régime indemnitaire en 2014 :

- décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents, quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités, sauf celles limitativement énumérées par décret,

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le **CIA**, Complément Indemnitaire Annuel, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Mme Dany BONNIN précise que le principe reste similaire à celui qui a été adopté en 2012, lors de la mise en place du précédent régime indemnitaire avec une répartition d'environ 2/3 pour l'IFSE et d'1/3 pour le CIA, ce qui correspond globalement à l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois.

Après un travail d'état des lieux, diverses réunions de la Commission Ressources Humaines, plusieurs échanges avec le personnel, la collectivité doit désormais saisir le Comité Technique pour avis.

Une fois que l'avis du Comité Technique sera connu, le Conseil Municipal sera invité à prendre une délibération définitive pour la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mme Dany BONNIN précise que le régime indemnitaire instauré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par le Conseil Municipal de Vouillé, est très proche du RIFSEEP, avec une part fixe et une part variable.

Il n'y aura donc pas de modifications importantes pour les agents, la part variable restant liée à la manière de servir, avec absence de versement pendant les jours « d'arrêt maladie », comme cela est le cas actuellement.

Les principales évolutions proposées portent sur les points suivants :

- Part fixe (IFSE) versée aux contractuels au terme du 7<sup>ème</sup> mois dans la collectivité (dès le 1<sup>er</sup> mois dans l'ancien dispositif),
- Pas de part variable (CIA) pour les contractuels (sauf CDI)
- Montant de la part variable (CIA) fixé par délibération suivant les fonctions de l'agent (fin de l'évolution en fonction du traitement indiciaire des agents).

Enfin, M. le Maire, par arrêté individuel, attribuera à chaque agent son régime indemnitaire, en respectant le cadre prévu par la délibération.

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et plus particulièrement du Complément Individuel Annuel, Mme Dany BONNIN propose de modifier la fiche d'entretien d'évaluation, notamment par une simplification des critères d'évaluation qui seront classés en 4 catégories (voir PJ) :

#### Compétences professionnelles et investissement professionnel

- Compétences techniques
- Motivation / disponibilité / réactivité
- Ponctualité
- Esprit d'initiative

#### Qualités relationnelles

- Relations avec la hiérarchie
- Aptitude au travail en équipe
- Relations avec le public
- Sens du service public et aptitude au changement

#### Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs

- Qualité du travail effectué
- Respect des délais
- Atteinte des objectifs
- Respect des consignes

#### Capacité d'encadrement (pour les personnes concernées)

- Animer une équipe
- Fixer les objectifs et évaluer les résultats
- Organiser / Piloter
- Prévenir et arbitrer les conflits

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, Mme Dany BONNIN indique que l'entretien d'évaluation est réalisé par les supérieurs directs et non par les élus, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Seul le Directeur Général des Services est évalué par un élu : M. le Maire.

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, Mme Dany BONNIN précise que le CIA dépendant de l'évaluation professionnelle, le groupe de travail a fait le choix de ne pas en attribuer aux contractuels.

M. Philippe PATEY précise qu'il conviendra d'être prudent compte tenu de l'augmentation du nombre de contractuels dans la fonction publique.

M. le Maire rappelle que le projet de délibération va être soumis au Comité Technique et qu'il sera à nouveau soumis au vote du Conseil Municipal, en fonction des remarques du Comité Technique placés auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

En réponse à une question de M. Patrick PEYROUX, Mme Dany BONNIN précise que l'ensemble du budget consacré au régime indemnitaire ne devrait pas être impacté sur le long terme, puisque même si une évolution sera possible pour quelques agents ayant actuellement des responsabilités, elle sera compensée d'une part, par le fait que les montants seront figés pendant 4 ans minimum, alors qu'ils augmentaient régulièrement depuis 2012, compte tenu de leur indexation sur les traitements indiciaires, et d'autre part, par une légère baisse pour les contractuels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- La mise en place du RIFSEEP et de ses principes tel que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- La fiche d'entretien d'évaluation intégrant les nouveaux critères d'évaluation,
- D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à saisir le Comité technique pour recueillir son avis sur le RIFSEEP et la fiche d'entretien d'évaluation, et à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Suppression de postes après avis du Comité Technique**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 18 juin 2018,

Vu la délibération N°5 du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2018, relative à des transformations de poste,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 novembre 2018,

Mme Dany BONNIN rappelle que suite à des promotions, 5 postes sont devenus vacants depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et qu'il convient donc de les supprimer du tableau des effectifs de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- La suppression des postes suivants :
  - 3 postes d'adjoints techniques (deux postes à temps plein et un poste à 32/35ème),
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
  - 1 poste de technicien principal de 2ème classe,
- La modification du tableau des effectifs en conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3 - DELIBERATION DIVERSE**

- **Rétrocession d'une concession au cimetière de la Vigne Palliat**

Mme Marie-Laure LEVRAULT expose au Conseil Municipal la demande de rétrocession à la Commune, présentée par Monsieur Bernard TEXIER, domicilié 11 rue Vert Village à Vouillé, de la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Concession dans le cimetière « La Vigne Palliat », N° CC012 à compter du 16 novembre 2012, accordée moyennant la somme de 140 € pour une durée de 50 ans.

Mme Marie-Laure LEVRAULT propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette rétrocession à compter du 16 février 2019, contre le remboursement de la somme de 122,50 €, calculée au prorata temporis : 140 € X 525/600 mois.

En réponse à une question de Mme Dany BONNIN, Mme Marie-Laure LEVRAULT précise qu'il n'y a pas de règlement qui contraindrait la Commune à récupérer la concession, mais qu'elle ne voit pas de raison de s'y opposer.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **La rétrocession à la commune, à partir du 16 février 2019, de la concession dans le cimetière « La Vigne Palliat », N° CC012 à compter du 16 novembre 2012, accordée moyennant la somme de 122,50 € pour une durée de 50 ans,**
- **Le versement à M. Bernard TEXIER d'une somme de 122,50 €, calculée au prorata temporis comme indiqué ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **4 - POINTS DIVERS**

- **Information sur l'état d'avancement du programme de rénovation de l'éclairage public**

M. le Maire indique que le mode d'éclairage a changé dans Vouillé, passant d'une dominante orange à une lumière blanche, spécifique aux Leds.

Il précise que ce programme s'inscrit dans une opération lancée par le gouvernement en 2015, intitulée « Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte », avec un financement de 80 % des investissements des projets approuvés.

Il rappelle que le projet mené à Vouillé en partenariat avec SOREGIES, est un des plus importants de la Vienne.

Sur les 893 points lumineux de la Commune, 782 auront été changés ou rénovés d'ici la fin du mois de février prochain. 29 points lumineux ont été supprimés en accord avec un groupe de travail d'élus et de techniciens, ainsi que des collaborateurs de SOREGIES.

L'éclairage nocturne est éteint à 22 h 30 au lieu de 23 h, certains secteurs sensibles restant éclairés toute la nuit.

Il ajoute que l'économie globale annuelle devrait être de l'ordre de 20 000 €, avec un retour sur investissement prévu sur 6 ans. 15 tonnes de CO2 seront économisées chaque année.

Des ajustements seront réalisés à la fin du programme avec SOREGIES, en fonction des visites de terrain, la puissance de l'éclairage étant modulable.

Mme Marie-Laure LEVRAULT indique qu'il s'agit d'une « gestion différenciée » de l'éclairage public.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'éclairage la nuit du 24 et du 31 décembre. Il conviendra peut-être de rétablir l'éclairage le 14 juillet.

Il fait état de sa très grande satisfaction à s'être engagé dans ce programme, ainsi que dans celui sur les travaux d'économies d'énergie, financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Il rappelle que l'allumage de l'éclairage à 6 h 30 a été proposé par le groupe de travail, puis validé par une délibération du Conseil Municipal.

M. François NGUYEN LA propose un allumage un peu plus tardif dans l'après-midi.

M. Jacques DESCHAMPS insiste sur la nécessité de conforter les données théoriques avec les factures. Il serait également utile de disposer d'informations relatives au kilométrage de voiries, à la puissance installée, ainsi que sur la pollution lumineuse. Il s'interroge sur l'augmentation globale de 11 % de la durée d'éclairement indiquée sur le document de présentation envoyé aux élus du CM.

M. Christophe MERIEL-BUSSY suggère de récupérer auprès de SOREGIES les données satellites, pour mesurer la pollution lumineuse.

M. le Maire indique qu'il va solliciter SOREGIES et les services pour apporter les éléments de réponse.

M. Jean-Luc CHATRY s'interroge sur l'impact des diminutions des horaires d'éclairement sur les utilisateurs d'équipements sportifs.

- **Information sur les suites données à l'état des lieux des chemins communaux**

M. Philippe PATEY rappelle qu'une présentation a été faite aux conseillers municipaux le 15 octobre dernier. Il rappelle le travail réalisé avec l'aide du cabinet ETUDYS.

Il fait état d'un grignotage de certains chemins. Un zoom a été réalisé sur 3 zones : constat d'écarts importants et de disparitions.

Une réunion de restitution est programmée avec les exploitants agricoles le 25 février à 18 h 30.

Il souligne la nécessité de faire des levés topographiques dans certaines zones prioritaires à définir. Plusieurs pistes sont à l'étude : remise en état, échanges, plantation de haies ou de bosquets, création de noues.

Il conviendra également d'étudier la possibilité d'obtenir des financements extérieurs (Région, Agence de l'Eau...).

M. Philippe PATEY adresse ses remerciements à Sébastien RAMOS et au cabinet ETUDYS.

En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Philippe PATEY précise que les haies ne figurent pas sur le cadastre.

Mme Marie-Laure LEVRAULT indique que des justificatifs sont transmis aux financeurs lors de la réalisation de haies. Elle rappelle l'engagement de réaliser 750 mètres linéaires par an dans le PLU.

M. le Maire se félicite de la très belle action réalisée la semaine passée à Charbonneau, concernant la plantation de 200 mètres de haies par les services, avec l'aide des chasseurs et du propriétaire, M. Robert MOINE.

M. Jacques DESCHAMPS souligne les pertes de propriété foncière de la Commune : 40 % (4,6 Ha) sur les seuls échantillons étudiés. Il est important, d'une part, de récupérer l'usage de ce bien public sous une forme qui reste à trouver avec les propriétaires et les exploitants, et d'autre part, d'éviter que la situation ne se dégrade. Il donne des exemples de chemins qui ont perdu plus d'un mètre de large cet automne.

M. Philippe PATEY précise que ces chemins font partie du domaine privé de la Commune.

M. le Maire rappelle la nécessité d'engager le dialogue avec les exploitants.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 12 février à 19 h, salle du Conseil Municipal, pour le vote du budget 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h10.